

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 69.804.135, un actif net de D : 69.654.946 et un bénéfice de la période de D : 1.093.097.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	41 624 476	38 167 973	43 800 648
Obligations et valeurs assimilées		38 248 695	35 187 900	41 051 020
Titres OPCVM		3 375 781	2 980 073	2 749 628
Placements monétaires et disponibilités		27 514 107	22 783 902	17 777 538
Placements monétaires	5	20 426 105	18 330 270	12 974 901
Disponibilités		7 088 002	4 453 632	4 802 637
Créances d'exploitation	6	665 552	42 739	648 704
TOTAL ACTIF		69 804 135	60 994 614	62 226 890
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	143 728	122 439	141 767
Autres créditeurs divers	8	5 461	5 527	1 731 704
TOTAL PASSIF		149 189	127 966	1 873 471
ACTIF NET				
Capital	9	64 152 376	57 402 201	56 470 731
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieures		4 406 349	2 588 654	239
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 096 222	875 793	3 882 449
ACTIF NET		69 654 946	60 866 648	60 353 419
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		69 804 135	60 994 614	62 226 890

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	747 820	622 895	2 723 970
Revenus des obligations et valeurs assimilées		747 820	622 895	2 605 923
Revenus des titres OPCVM		-	-	118 047
Revenus des placements monétaires	11	176 734	126 673	695 113
Revenus des prises en pension		273 001	207 535	1 563 573
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 197 555	957 103	4 982 656
Charges de gestion des placements	12	(144 322)	(123 035)	(585 205)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 053 234	834 068	4 397 451
Autres charges	13	(21 282)	(22 100)	(124 808)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 031 952	811 968	4 272 643
Régularisation du résultat d'exploitation		64 270	63 825	(390 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 096 222	875 793	3 882 449
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(64 270)	(63 825)	390 194
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		55 304	(150 522)	(51 644)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		5 841	192 200	167 951
RESULTAT DE LA PERIODE		1 093 097	853 646	4 388 950

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 093 097	853 646	4 388 950
Résultat d'exploitation	1 031 952	811 968	4 272 643
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 304	(150 522)	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 841	192 200	167 951
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(2 400 272)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	8 208 430	(2 980 089)	(4 628 350)
Souscriptions			
- Capital	37 485 797	67 961 633	301 820 953
- Régularisation des sommes non distribuables	17 504	23 872	(8 026)
- Régularisation des sommes distribuables	2 892 447	3 530 429	14 365 833
Rachats			
- Capital	(29 869 569)	(70 877 895)	(305 696 293)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 232)	(19 906)	(35 029)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 304 516)	(3 598 222)	(15 075 788)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 301 527	(2 126 443)	(2 639 672)
ACTIF NET			
En début de période	60 353 419	62 993 091	62 993 091
En fin de période	69 654 946	60 866 648	60 353 419
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	549 111	586 843	586 843
En fin de période	623 170	558 449	549 111
VALEUR LIQUIDATIVE	111,775	108,992	109,911
TAUX DE RENDEMENT	1,70%	1,54%	6,71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à D : 41.624.476 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
-	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		36 708 239	38 248 695	54,91%
	Obligation de sociétés		11 492 496	11 743 587	16,86%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	196	16 340	17 172	0,02%
TN0003600574	ATB SUB 2009 B1	5 000	50 000	51 980	0,07%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	399 914	416 308	0,60%
TN0004700720	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	100 000	100 524	0,14%
TN0004700712	ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	300 000	308 700	0,44%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	13 500	1 350 000	1 402 996	2,01%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 060 680	1,52%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	577 500	592 046	0,85%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	31 000	1 240 000	1 248 801	1,79%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	260 000	278 283	0,40%
TN0007310410	HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	30 000	31 369	0,05%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	50 000	50 596	0,07%
TN0007310535	HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	19 000	762 356	786 254	1,13%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	159 786	160 506	0,23%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 601 887	2,30%
	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 946 600	1 935 267	2,78%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	250 000	251 536	0,36%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	800 000	830 592	1,19%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	600 000	618 096	0,89%
	Emprunts national		18 606 443	19 386 140	27,83%
TN0008000515	EMPNAT 2014/CAT/C/2	10 000	125 000	129 960	0,19%
TN85T11TIY25	EMPNAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	8 000	800 000	807 981	1,16%

TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 533 870	17,99%
TNVI299YK4C1	EMP NAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 018 199	1,46%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	36 500	3 650 000	3 808 606	5,47%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	926 777	1,33%
TNGVARQJO7Y7	EMP NAT T-4 2023 -A 9.75% TF	16 466	156 443	160 750	0,23%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 118 967	10,22%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	1 983 428	2,85%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 135 540	7,37%
	Titres OPCVM		3 145 349	3 375 781	4,85%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	1 004 849	1,44%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	11 000	1 581 409	1 593 724	2,29%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	66 070	0,09%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	412 950	0,59%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	150 216	0,22%
TN0003600418	SANADET	1 297	142 315	147 972	0,21%
	TOTAL		39 853 588	41 624 476	59,76%
	Pourcentage par rapport au total actifs				59,63%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2024 à D : 20.426.105 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% actif net
-	Certificats de dépôt		8 340 153	8 423 401	12,09%
TNETQBFNWY63	Certificat de dépôt AB 10J au 07-04-2024 (au taux de 8,97%)	10 jours	6 487 076	6 492 245	9,32%
TNL6B2X2DH41	Certificat de dépôt BTL au 12-09-2024 BTL (au taux de 10,40%)	350 jours	1 853 078	1 931 156	2,77%

	<u>Comptes à terme</u>		5 510 000	5 554 235	7,97%
	Placement BTL au 10-02-2025 (au TMM)	360 jours	100 000	100 785	0,14%
	Placement BTL au 19-08-2024 (au TMM)	360 jours	260 000	270 016	0,39%
	Placement BTL au 21/11/2024 (au TMM)	363 jours	150 000	153 379	0,22%
	Placement BH au 20-02-2025 (au taux fixe de 10,97%)	350 jours	5 000 000	5 030 055	7,22%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>		6 399 832	6 448 470	9,26%
	Pension livrée BTL au 23/04/2024 (au taux de 9,73%)	60 jours	4 000 000	4 040 930	5,80%
	Pension livrée TSB au 26/07/2024 (au taux de 10,05%)	137 jours	1 099 832	1 106 270	1,59%
	Pension livrée BTL au 02/04/2024 (au taux de 9,22%)	5 jours	1 300 000	1 301 270	1,87%
	TOTAL		20 249 986	20 426 105	29,32%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				29,26%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à D : 665.552, contre un solde de D : 42.739, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	37 747	29 213	29 833
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	3 000	8 000	6 001
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	-	1 400 000
Remboursement de la première tranche par MAC SA (2)	(800 000)	-	(800 000)
Intérêts à recevoir sur billet de trésorerie AETECH (2)	19 279	-	7 344
Autres débiteurs	5 526	5 526	5 526
Total	665 552	42 739	648 704

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne. Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA s'est engagé à payer la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023. L'encours figurant correspond au reliquat soit 600 KDT dû le 20 juin 2024. Les intérêts à recevoir seront décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2024 à D : 143.728, contre D : 122.439, à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	143 728	122 439	141 767
Total	143 728	122 439	141 767

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à D : 5.461 , contre D : 5.527, au 31/03/2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance du CMF	5 461	4 328	5 317
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 199	1 726 387
Total	5 461	5 527	1 731 704

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 mars 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	56 470 731
Nombre de titres	549 111
Nombre d'actionnaires	1 450

Souscriptions réalisées

Montant	37 485 797
Nombre de titres émis	364 506
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(29 869 569)
Nombre de titres rachetés	(290 447)
Nombre d'actionnaires sortants	(74)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	55 304
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 841
Régularisation des sommes non distribuables	4 272

Capital au 31-03-2024

Montant	64 152 376
Nombre de titres	623 170
Nombre d'actionnaires	1 405

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2024 à D : 747.820 , contre D : 622.895 pour la même période de l'exercice 2023 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	Année 2023
<u>Revenus des obligations</u>	<u>293 829</u>	<u>269 556</u>	<u>1 122 775</u>
-			
- Intérêts	293 829	269 556	1 122 775
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>453 991</u>	<u>353 339</u>	<u>1 483 148</u>
-			
- Intérêts des BTA et emprunt national	453 991	353 339	1 483 148
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>118 047</u>
-			
- Dividendes	-	-	118 047
TOTAL	747 820	622 895	2 723 970

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 mars 2024 à D : 176.734, contre D : 126.673 pour la même période de l'exercice 2023, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	Année 2023
Intérêts des billets de trésorerie	11 934	29 480	103 338
Intérêts des comptes à terme	118 961	80 710	442 092
Intérêts des dépôts à vue	2 470	12 541	57 341
Intérêts des certificats de dépôt	43 370	3 942	92 342
-			
TOTAL	176 734	126 673	695 113

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à D : 144.322 , contre D : 123.035 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	Année 2023
Rémunération de gestionnaire	144 322	123 035	585 205
TOTAL	144 322	123 035	585 205

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2024 à D : 21.282, contre D : 22.100, pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	Année 2023
Redevance du CMF	16 170	13 785	65 569
Services bancaires et assimilés	15	192	334
Commission sur pensions livrées (*)	5 096	7 723	58 505
Autres	-	400	400
TOTAL	21 282	22 100	124 808

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :